

DATE DE CONVOCATION : 10 Novembre 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON-  
M.H. AUBINEAU - P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY –J.P. DESLIAS- P. ORMECHE - S.  
BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S.  
RAYNAUD – P. BERTON - C.RAFIN – S. BUTET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGGER donne  
pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - JF CESSAC donne  
pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – S. DELIMOGES donne pouvoir à  
P. BERTON –

SECRETAIRE DE SEANCE : F. GUIRAO

**OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET**

LE conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité par  
l'organe délibérant de ladite collectivité

CONSIDERANT le besoin de modifier le temps de travail de l'emploi créé par délibération  
du 11 mai 2016 n° 2016-70 visée en sous-préfecture le 27 mai 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 25 VOIX POUR** :

DECIDE la modification de l'emploi permanent au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup>  
classe créé par délibération en date du 11 mai 2016 n° 2016-70 visée en sous-préfecture le  
27 mai 2016 à temps non complet (18heures mensuelles, 4h15/35 heures hebdomadaires)  
et porte le temps non complet à (64.95 heures mensuelles, 15h/35 heures hebdomadaires)

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE